



**CENTRE HOSPITALIER
68250 ROUFFACH**

☎:03 89 78 79 89 - 📠:03 89 78 71 53

syndicat.cgt@ch-rouffach.fr

**Permanence syndicale:
le mardi et le jeudi de 9h à 16h**

APPEL A LA MOBILISATION NATIONALE DES PSYCHOLOGUES

**LE 28 JANVIER DEVANT LE MINISTERE DE LA SANTE, 14
avenue Duquesne, à PARIS**

Chers collègues,

Nous sommes à présent arrivés à un point critique dans la remise en cause des fondements de notre profession par les pouvoirs publics.

Le démantèlement à peine voilé des services publics, en particulier dans le domaine de la Santé et de l'Education se poursuit et s'intensifie.

* Aujourd'hui, on attaque le statut particulier du psychologue de la FPH, défini par le décret de 1991, en remettant en cause les fondements de la fonction FIR.

Pour mémoire, la fonction FIR découle directement de la formation fondamentale et appliquée de haut niveau du psychologue. Elle fonde une qualification à la recherche, une fonction de conception, soutenue par les compétences et détermine ainsi les compétences et besoins de formation et de recherche. D'où son caractère obligatoire pour le psychologue.

Les nouveaux textes restreignent cette fonction la qualifiant de "bénéfice", dépendant des besoins du service, précisant qu'elle ne doit pas être effectuée "au détriment de la qualité de la prise en charge des usagers". Il la restreignent aux seuls psychologues fonctionnaires, impossible à être exercée par les psychologues contractuels. Ces derniers sont cependant de plus en plus majoritaires dans les établissements publics.

* Les pouvoirs publics-tentent d'instrumentaliser de plus en plus la fonction du psychologue, en tentant de lui assigner un rôle technique au mépris de toute la dimension psychologique et de sa fonction première qui est la promotion de l'autonomie de la personne.

* Les conditions de recrutement dans la FPH sont modifiées : les contractuels seront recrutés directement par le seul responsable du pôle, les concours organisés au niveau local, sans représentant de l'Etat, le tout pour favoriser la cooptation et une sélection normée des candidats.

* Le législateur a créé un titre de psychothérapeute dont la formation n'est pas celle à la psychothérapie, et est loin de correspondre aux exigences de haut niveau en vigueur dans la formation des psychologues.

* La précarisation est massive aussi bien dans la Fonction Publique Hospitalière que Territoriale.

* Les psychologues territoriaux sont reclassés dans la catégorie des techniciens.

* Les acquis des conventions 66 et 51 sont remis en question.

* Le psychologue de l'Education nationale n'est toujours pas reconnu et les RASED sont supprimés.

* La formation universitaire est soumise à l'évaluation par des référentiels de compétences visant à produire là encore des professionnels normés correspondant à une mercantilisation et à faire disparaître la psychologie clinique au profit des marchands de bonheur, pire encore - faire disparaître la psychologie en tant que science pour devenir une technique.

Au-delà des attaques de la profession et son inscription sociale, c'est le respect même de la dimension psychologique du citoyen et son autonomie et sa liberté qui sont visés, afin de créer une société soumise à des normes et interdits sous couvert d'un discours sécuritaire.

IL SUFFIT !

Plusieurs démarches unitaires syndicales et associatives (rencontres auprès du Ministère, recours en Conseil d'Etat ...) ont mobilisé la profession. Sans résultat.

Il s'agit du corps entier des psychologues qui est mis à mal. Nous devons réagir ensemble pour défendre l'avenir de notre profession. Nous ne pouvons plus nous permettre, à l'heure actuelle de tergiverser, les attaques sont fondamentales et touchent à l'essence même de notre profession et de notre activité.

C'est pourquoi, un rassemblement de masse est nécessaire et vital.

UNE MOBILISATION A LA HAUTEUR DE CES ATTAQUES S'IMPOSE !

A l'initiative de la CGT et de l'UFMICT-CGT, en collaboration avec les syndicats et organisations professionnelles nationales, il est prévu

UNE JOURNEE D'ACTION NATIONALE LE VENDREDI 28 JANVIER 2011 A PARTIR DE 14H

DEVANT LE MINISTERE DE LA SANTE A PARIS

Un préavis de grève national a été déposé par la CGT.

UN VOYAGE SERA ORGANISE POUR L'ALSACE, EN BUS, PRIX : 10-20 euros

Pour s'y rendre, la CGT du CH de Rouffach organise un voyage en bus. Il sera demandé une participation financière (de l'ordre de 20 à 30 euros par personne pour l'aller retour Alsace-Paris), mais d'ores et déjà, une participation de 10 euros par personne a été proposée par le comité CGT de Rouffach, en déduction de la participation financière de chacun et ceci pour tout psychologue, membre ou non de la CGT !

Nous comptons sur la mobilisation de tout psychologue du CH de Rouffach et vous prions de nous informer dans les délais ci-dessous si vous voyagez avec nous,.

Si vous n'êtes pas psychologue au CH de Rouffach, nous vous informons qu'une négociation avec la CGT des autres établissements est en cours. Pour cette raison, informez nous de votre intérêt d'une même configuration de voyage comme mentionné ci-dessus. Il est impératif que nous sachions le nombre de participants pour organiser au mieux ce voyage.

REPONDEZ IMPERATIVEMENT

AVANT LE 15 JANVIER

EN NOUS ADRESSANT

VOTRE BULLETIN DE PARTICIPATION CI-DESSOUS, AINSI QU'UN ACOMPTE DE 15 EUROS

PSYCHOLOGUES : DEFENDEZ VOTRE PROFESSION

ET SON AVENIR !

http://cgt.chgdreux.free.fr/IMG/pdf/Tract_Psychologues_20.12.2010_1_.pdf

.. / ..

BULLETIN DE PARTICIPATION

AU RASSEMBLEMENT DES PSYCHOLOGUES LE 28 JANVIER 2011 A PARTIR DE 14H DEVANT LE
MINISTERE DE LA SANTE, PARIS

à renvoyer à

CGT du CH de Rouffach
Centre Hospitalier
27 rue du 4 ème RSM BP 29
68250 ROUFFACH

NOM Prénom
Institution ou cadre d'exercice
Adresse
CP Ville
Tél.
Mail

Je participerai au voyage en bus, organisé par la CGT du CH de Rouffach, à hauteur de 10-20 euros l'AR
Alsace-Paris *

Je participerai à la manifestation, mais je m'y rendrai par mes propres moyens *

Ci-joint un chèque de 15 euros, à l'ordre de la CGT du CH de Rouffach, valant engagement.

SIGNATURE

** Rayer la mention inutile*